



816, rue Principale, St-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTERESSÉS
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 340 INTITULÉ
« RÈGLEMENT NUMÉRO 340 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 237-14
ET SES AMENDEMENTS ».**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

1. Lors d'une séance tenue le 4 juin 2024, le conseil a adopté le projet de règlement mentionné ci-haut.
2. Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 237-14 afin :
 - De mettre à jour les données relatives aux milieux humides potentiels et d'intérêt régional présents sur le territoire, et ce, à la suite de la modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé, numéro 6-25.5;
 - D'ajouter les nouvelles dispositions prévues au règlement de plan d'urbanisme par le règlement 2024-XX portant sur la notion d'îlot de chaleur et particulièrement afin:
 - o D'ajouter les définitions d' « Arbre à faible déploiement et arbustes », d'« Arbre à grand déploiement », d' « Arbre à moyen déploiement » et d' « Indice de réflectance solaire (IRS) »;
 - o D'ajouter des normes relatives aux îlots de verdure pour l'aménagement des aires de stationnement contenant 10 cases et plus;
 - o D'ajouter des normes relatives aux matériaux de revêtement pour les aires de stationnement contenant 10 cases et plus.
3. Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.
5. Le conseil a l'intention d'adopter le règlement à la séance régulière du conseil qui se tiendra le lundi 8 juillet 2024 à 19 h 00, au 776, rue Principale à Saint-Herménégilde.

DONNÉ à Saint-Herménégilde, ce 11^e jour de juin 2024.

Jeanne Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jeanne Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 11 juin 2024 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juin 2024

Jeanne Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim